AccueilRevenir à l'accueilCollectionLettres internationales envoyées à Émile ZolaCollectionSuisse (Lettres en français à Émile Zola)ItemLettre de Félix Pelet à Émile Zola, Fernand Labori et Georges Clemenceau du 24 février 1898

Lettre de Félix Pelet à Émile Zola, Fernand Labori et Georges Clemenceau du 24 février 1898

Auteur(s) : Pelet, Félix

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

5 Fichier(s)

Les mots clés

affaire Dreyfus, presse

Relations

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.

Citer cette page

Pelet, Félix, Lettre de Félix Pelet à Émile Zola, Fernand Labori et Georges Clemenceau du 24 février 1898, 1898-02-24

Centre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Consulté le 12/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/CorrespondanceZola/items/show/6975

Présentation

GenreCorrespondance Date d'envoi<u>1898-02-24</u> AdresseSaint-Jean 371

Description & Analyse

DescriptionLettre de soutien suite à la condamnation de Zola.

Information générales

Langue Français

CoteSUI PELET 1898 02 24

Éléments codicologiques Un bifeuillet original, une coupure de presse et un article de journal.

SourceCollection famille Émile-Zola

Informations éditoriales

Éditeur de la ficheCentre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Mentions légales

- Fiche: Centre d'Études sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Image : Document reproduit avec l'aimable autorisation des ayants droit d'Émile Zola. Toute reproduction du document est interdite sans autorisation des ayants droit. Les demandes peuvent se faire à l'aide du formulaire de contact.

Contributeur(s)Macke, Jean-Sébastien Notice créée par <u>Jean-Sébastien Macke</u> Notice créée le 19/08/2019 Dernière modification le 21/08/2020

L'Isan près Gener le 24 Ferrier 1898. Messieurs Zola Zaleni es Un de 101 admirateurs entre les millions, Dantes qui sous acclament comme hommes au trai courage, S'empreste de sous adresser cel article qui sous fera du bien, abreures Dinfamics comme tous letes chaque john par la majorité de 105 -compatriots, majorité D'un momen is est rai, avenglee es mence par une i gnoble bande de taches et de tendles. Hrous sera peut ietre. reconfortant de tous sentir appieurs et admires par un citagen Suisse sprotestant it est trais et de tous din qu'il n'est pas le seul à purser ainsi

à l'instant fapprende la condamne de l'instant Lola, c'ul le Douronnement de l'infance Quel titu o honnen immortel! Recever Messieurs, Les meilleures Salutations Dien de Los admirateres félix Pelet Genese

REVUE POLITIQUE

ZOLA

La crise judiciaire actuelle est une grande joie pour les détracteurs de la France, et une grande tristesse pour ses amis. Chaque jour quelqu'un vous dit : « J'avais des sympa» thies françaises. Les défaites de 1870-71 ont été pour moi un » grand chagrin. Maintenant c'est fini. Un pays où de telles » iniquités se produisent avec la complicité passionnée de » l'opinion publique est un pays perdu. Je me tourne vers les » nations où le sens du droit et le désir de la vérité subsis» tent. » Ce langage, dicté par un fait significatif à coup sûr, mais épisodique, exprime certainement un état d'esprit passager dont ceux qui le tiennent reviendront. Je crois pourtant que, même dans cette mesure, il est injuste et je voudrais le montrer.

Autant que personne, j'éprouve une horreur profonde pour le méfait judiciaire dont la preuve a été définitivement faite à la cour d'assises de la Seine. Il est certain aujourd'hui que Dreyfus a été condamné sur une pièce dont ni son défenseur ni lui-même n'ont eu connaissance. Il est à craindre que cette pièce ne soit un faux. Il est certain que l'état-major, ou tout au moins la petite coterie qui gravite autour du général de Boisdeffre, s'est laissée aller, pour couvrir l'erreur commise, à une série d'abus de pouvoir injustifiables, truquant la justice militaire, confiant les pièces les plus secrètes à des dames voilées, frappant dans son honneur un officier, comme le colonel Picquart, dont le seul crime était d'avoir recherché et pressenti la vérité, sauvant et exaltant un comte Esterhazy. Il est certain que des magistrats de l'ordre civil se sont trouvés pour favoriser ces pratiques. Il est certain que le gouvernement, - d'abord hésitant, - a laissé prendre le pas à son instinct de conservation ministérielle sur le respect de la justice et de la vérité. Il est certain que, dans les deux Chambres, la majorité n'a pas osé dire ce qu'elle pense. Il est certain que, dévoyée par des journalistes qui ont abusé de sa confiance, la masse populaire s'est imaginée qu'on attaquait l'armée et la patrie et s'est rangée, - elle d'habitude généreuse et clairvoyante, - du côté des oppresseurs, contre les défenseurs du droit. De tout cela, je conviens, et tout cela est profondément triste.

Mais, ô vous qui, à raison de ces faits, jetez l'anathème sur la France entière, par qui les connaissez-vous, si ce n'est par des Français? Au soupçon qu'une erreur judiciaire avait été commise, il s'est levé une cohorte de gens de cœur, pour tout risquer: leur popularité, leur réputation, leur fortune, leur liberté, leur vie même, — ce n'est pas trop dire après les scènes qui se sont produites depuis quelques jours à Paris, à fin de sauver un homme couvert de honte et retranché du nombre des vivants. Ces grands exemples de bravoure, de courage moral et de désintéressement, êtes-vous sûrs qu'ils se fussent produits ailleurs? Etes-vous bien sûrs qu'ailleurs l'affaire Dreyfus serait jamais sortie des ténèbres? Dans tous les pays du monde, on a commis, on commet des erreurs judiciaires. Je me demande, à supposer que l'ex-capitaine eût été un officier allemand, autrichien ou russe, condamné à huis clos, - car on l'aurait jugé à huis clos - par sept de ses compagnons d'armes, si l'on aurait trouvé des Scheurer-Kestner, des Clémenceau, des Zola, des Jaurès, des Trarieux, des Thévenet, des Ranc, des Picquart allemands, autrichiens ou russes, pour compromettre de superbes situations acquises, dans le seul but de faire éclater la justice et de porter secours au plus méprisé des inconnus. J'ai l'idée que, dans ces différents pays, le respect de la hiérarchie, la toute-puissance des autorités constituées, la crainte de s'insurger contre le sentiment général vont plus profond encore qu'en France et que Dreyfus, une fois condamné, personne, surtout pas des sénateurs et des anciens ministres, n'eût osé élever la voix en sa faveur. Je crois que «la chose jugée» eût été bien plus sacro-sainte et bien plus inviolablement acquise.

Je vais plus loin: Le débat aurait été impossible. L'autorité l'aurait écrasé dans l'œuf, avant qu'il pût éclore. Qu'un journal allemand, autrichien ou russe se hasarde à s'inscrire en faux contre la sentence d'un conseil de guerre, il n'en mènera pas large. La police aura bientôt fait de lui imposer silence. Et c'est vraiment dérision quand des publicistes de monarchies autocratiques couvrent d'invectives les Français en général, à propos de ce qui se passe à Paris. Chez eux, les juges des conseils de guerre sont sujets à l'erreur autant qu'en France. Seulement, quand une erreur a été commise, elle est définitive et nul n'oserait élever la voix pour la dénoncer.

Le nom des hommes contre lesquels se déchaîne en ce moment la colère des foules inconscientes et abusées doit donc être invoqué, par les amis de la France, comme un réconfort dans ces heures troubles. J'ai dit ici ce que je pense de l'attitude de M. Scheurer-Kestner. Il a trouvé plus d'émules qu'on n'aurait osé croire. La vaillante campagne de M. Clémenceau ferme pour longtemps à celui-ci la perspective de reprendre dans les Chambres sa place qui fut jadis au premier rang. Cela ne l'arrête pas et il prodigue sans relâche son merveilleux talent de polémiste pour la défense de la plus impopulaire des causes. A l'autre pôle du monde politique, ses adversaires d'hier, MM. Trarieux, Thévenet, tous deux ancions gardes des sceaux, ont osé faire à la Cour d'assises des dépositions qui pourraient bien leur coûter leur mandat de sénateurs. On en peut dire autant de M. Ranc. M. Jaurès, le plus menacé peut-être, le plus compromis de tous les députés, a-t-il reculé à la veille des élections? a-t-il craint de fournir des armes contre lui ? « Je crois, a-t-il dit aux jurés, que » malgré tout, malgré toutes les injures et toutes les mena-» ces, je crois que ce pays aura encore la franchise de la » lumière et de la vérité. Mais si la vérité devait être vaincue, » il vaut mieux être vaincu avec elle que se faire le complice » de toutes ces équivoques et de tous ces abaissements ». Et les protestataires qui, par centaines, ont signé les listes de l'Aurore et du Siècle! Ceux-là, pour jouer un rôle plus modeste n'en méritent pas moins l'hommage des gens de cœur, car eux aussi risquent les animosités de la foule et les vengeances du pouvoir. N'a-t-on pas destitué un professeur, M. Andrade, coupable d'avoir écrit au ministre de la guerre qu'il croit Dreyfus innocent?

Quant à Zola, il sait bien que les clameurs d'une foule en délire s'évanouissent, que les mois de prison s'écoulent et que rien ne peut servir sa gloire comme le grand acte dont le retentissement va se prolonger de génération en génération. Même si les Rougon-Macquart tombaient dans l'oubli, - ce que je ne crois pas, car ils constituent une étude complète et consciencieuse de notre milieu social, - Zola est maintenant certain de passer à la postérité. Peut-être ne dira-t-elle pas : « Un grand écrivain se leva pour protester au nom de la vérité et du droit », mais « Zola, à jamais célèbre pour s'être alors levé en faveur de la vérité et du droit, était alors connu comme écrivain. » De toutes manières, la lettre J'accuse, restera la plus vivante, la plus connue, probablement la seule classique de ses œuvres. Ainsi on saura que Voltaire a réhabilité Calas, alors qu'on aura oublié même les titres de Mérope et de la Henriade.

Je crois du reste qu'on va juger l'œuvre littéraire de Zola autrement. Beaucoup de bons esprits se cabraient devant les crudités qu'elle renferme. Et quand l'écrivain disait : « Je suis avant tout épris de vérité, je veux la dire jusqu'au bout, même quand il me faut pour cela descendre dans la fange », on haussait les épaules et on pensait : « Il ajoute ces pages, isolées du reste dans son œuvre, pour garder une certaine clientèle qui aime l'ordure. » Je ne crois pas qu'on puisse désormais reprendre de bonne foi ce grief. Maintenant on connaît Zola, on sait ce qu'il est capable de risquer pour la vérité. Son acte n'est certes pas d'un pornographe. La pornographie dégrade les individus et les peuples. Elle est incompatible avec la foi. Le romancier s'est révélé homme de foi, capable de sacrifice pour une noble cause. On pourra, au point de vue littéraire contester son goût, dire qu'il eût mieux fait de jeter un voile sur certaines scènes, il ne sera plus honnêtement possible de le représenter comme un esprit bas, capable de rechercher le succès en sollicitant les plus vils instincts. Le même homme ne peut pas obéir à des mobiles aussi diamétralement contradictoires. Zola est, de toute évidence, un sincère.

Sera-t-il condamné ou absous? On le saura peut-être quand paraîtra cet article. Au fond il importe assez peu. Cela dépend de la rectitude d'esprit et de la fermeté d'âme des neuf citoyens que le hasard a chargé de prononcer. S'ils acquittent, il faudra ajouter leurs noms à la liste d'honneur que j'ai relevée, car ils auront fermé l'oreille aux clameurs imbéciles de fureur et de meurtre dont l'écho arrive jusqu'à la salle de leurs délibérations, ils auront résisté aux plus effroyables tentatives d'intimidation dont jamais jurés aient été les objets et ils auront su discerner la vérité malgré toutes les embûches tendues à leur bonne foi. Les braves gens qui, comme vous et moi, disent ou écrivent tranquillement ce qu'ils pensent de l'affaire Zola sur les bords idylliquement paisibles du Léman, n'y ont pas grand mérite. Qu'ils se mettent à la place de ces neuf braves pères de famille : pour se rendre au Palais de Justice et en sortir, ceux-ci ont deux fois par jour à se frayer un passage à travers une cohue hurlante de dix mille furieux, qui tous attendent leur verdict; ils doivent se dire que s'ils libèrent Zola, cette frénésie atteindra son paroxysme et se déchaînera contre eux; que cent journaux les appelleront vendus et complices du traître, les dénonceront nominativement au public, à leur clientèle, supprimant peutêtre leur gagne-pain; qu'ils auront contre eux le gouvernement, l'armée et la police comme la rue.. S'ils proclament l'accusé innocent, ce sont des braves. S'ils le reconnaissent coupable, ce sont simplement gens de vertu et de courage moyens, pensant comme la foule et redoutant de se faire de fàcheuses affaires pour l'amour d'autrui.

Mais quoiqu'ils disent, les résultats du procès sont acquis pour ceux qui réfléchissent avec indépendance, et ceux-là, à la longue, finiront toujours par avoir raison des mensonges et de l'emballement. Zola a accusé le général Mercier d'avoir obtenu la condamnation de Dreyfus par un moyen illégal et inadmissible. Il a mis au défi qu'on le poursuivît de ce chef. Le gouvernement n'a pas osé. Il a relevé dans la lettre de l'écrivain une phrase accessoire à laquelle il a fait des efforts désespérés pour river le débat. C'est un aveu implicite. Au reste, sa tentative a misérablement avorté. La vérité a soulevé le couvercle du cercueil. Elle rayonne pour tous ceux qui veulent voir. Zola a dit vrai.

On peut le mettre en prison. On peut le livrer à la foule. On peut embastiller le colonel Picquart et tous ceux qui, rebelles au mot d'ordre et à l'esprit de coterie, ont eu la vaillance de chercher à voir clair. On peut refuser, refuser encore, refuser toujours la revision du procès Dreyfus. On peut laisser mourir à l'île du Diable la victime de la pièce secrète. Le général de Boisdeffre peut devenir président de la République française, le commandant du Paty de Clam, général et ministre de la guerre; le comte Esterhazy, que les lettres ont illustré, membre de l'Académie française. Tout cela n'empêchera pas ce procès lui-même, s'il est à la honte de certains Français d'être un titre de gloire pour beaucoup d'autres. On a vu une nation tout entière se passionner dans une question de justice. Les sentiments du peuple l'égarent. On a invoqué l'honneur de l'armée et l'amour de la patrie et il s'est rué derrière ces choses qu'il tient pour sacrées, sans discerner qu'elles étaient invoquées à tort pour couvrir des fautes individuelles. L'affaire Dreyfus, - par ses conséquences indirectes, par le profit que le cléricalisme en tire avec sa rouerie coutumière, par le réveil de l'esprit de dictature et l'enthousiasme naïf des foules pour les bottes éperonnées, — peut causer à la France un tort considérable, mais passager. Quant à y trouver un motif pour l'invectiver comme nation et pour se détourner d'elle, ce serait pure injustice.

ALBERT BONNARD.

-

L'influence de Gœthe

M. Edouard Rod rentre aujourd'hui dans la critique avec son Essai sur Gæthe. A vrai dire, il n'avait jamais complètement abandonné l'analyse littéraire et morale pour les ouvrages d'imagination. Ses Jeudis de quinzaim au Gaulois, ses articles au Journal des Débats nous mon trent son esprit toujours en activité; ses études plus im portantes, - sur Anatole France à la Revue de Paris sur les romans d'Alphonse Daudet à la Revue du Palais - permettent de mieux suivre sa pensée tour à tou attirée et rebutée par le dilettantisme et par le goût d'un croyance définitive. Mais il n'avait pas publié de volum d'essais depuis ses Études sur le XIXe siècle et ses Idée morales du temps présent qui lui avaient assuré dans la critique une place à part, aussi éloignée du ton dégagé brillant et léger de M. Jules Lemaître que du dogmatism intransigeant de M. Ferdinand Brunetière; il y manifes tait plutôt la curiosité des hommes, de leurs sentiment et de leurs pensées, que l'amour des belles formes, l passion de l'art et de la beauté.

Dans son Essai sur Gæthe, il entreprend une critiqu nouvelle, qui fait un mélange heureux d'histoire et d psychologie. La vie de Gæthe étant parfaitement connue grâce aux Mémoires, aux Lettres, aux Conversation avec Eckermann, et à toute la littérature gæthéenne accu mulée en Allemagne depuis la mort du grand homme et que M. Rod a pu étudier, il dégage le rapport existar entre cette vie et l'œuvre; par l'analyse de la première explique celle-ci, il montre de quelles aventures banale sont souvent extraites les plus belles pages, et la transformation d'un médiocre aliment en une nourritur divine.

Alphonse Daudet avait entrepris une histoire de se livres. On en trouve quelques chapitres épars dans Tren ans de Paris et dans les Souvenirs d'un homme de lettre Il y raconte comment l'idée de tel ouvrage lui était venue quels étaient dans la réalité les personnages dont il ava tiré les types de ses romans. C'est extrêmement instruct pour la connaissance du travail de création qui s'accon plit chez l'artiste: on peut faire la part des éléments fou nis par la réalité et de ceux fournis par l'invention, de couvrir la nécessité pour tout romancier de s'appuye sur l'observation et sur la sensibilité personnell M. Edouard Rod en use ainsi avec Gœthe: dans les re mans, Werther ou les Affinités électives, il groupe tou les épisodes extraits de la vie réelle, il met le lecteu dans l'état d'esprit où Gœthe se trouvait au moment c il écrivit tel ou tel ouvrage, il reconstitue pour ainsi di son âme à chaque époque importante de sa vie.

La gloire de Gœthe n'est pas en progrès dans lettres françaises. L'insuccès de *Clavijo* à l'Odéon, et succès du livre de M. Edouard Rod en sont des sympt

¹ Essai sur Gæthe, un vol. par Edouard Rod. Paris, Perrin, éditeur. Après avoir rappelé ici-même en diverses occasions que chacun de nos c laborateurs conserve la responsabilité des opinions émises au cours d'artie signés de son nom, il est à peine besoin d'ajouter qu'aucun d'eux ne saur être rendu solidaire de jugements exprimés sous une autre signature q la sienne. (Réd.)